



Politique de la vieillesse

**Concept communal en faveur des seniors
Catalogue de mesures 2021-2025**



Sommaire

1. Préambule
2. Une politique communale de la vieillesse :
une nécessité
3. Catalogue de mesures

Afin de rendre plus fluide la lecture de cette analyse, nous avons volontairement utilisé le genre masculin pour les textes.

Préambule

L'évolution démographique et le vieillissement de la population représentent un enjeu politique majeur pour la société en général. Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler d'ici à 2035.

Avec la création de la Commission senior et d'un poste de déléguée aux seniors, la Ville de Bulle démontre sa volonté de développer une véritable politique en faveur des aînés.

Un processus, initié au niveau du district, a été suivi avec le recensement des prestations existantes, le diagnostic par l'étude des besoins et le World Café. Ces étapes ont permis de définir un certain nombre de mesures à intégrer dans ce concept communal en faveur des seniors.

L'analyse des besoins a démontré que 70% des seniors apportent une aide à leur entourage. Loin de l'image d'une personne âgée fragilisée et dépendante, les seniors constituent une précieuse ressource pour notre collectivité. Il est important de reconnaître et de valoriser leurs compétences, mais également de veiller à ce qu'ils restent en bonne santé.

La majorité des personnes âgées souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. Par ailleurs, la planification cantonale relative aux places en EMS ne prévoit qu'une faible augmentation du nombre de lits. Une entrée prématurée en EMS représente un coût considérable pour l'ensemble de la collectivité. Notre devoir de commune consiste à favoriser l'autonomie et la bonne santé physique et psychique des plus âgés.

Afin de préserver la santé physique des aînés au niveau communal, il y a lieu d'être attentif à la sécurité du point de vue de la mobilité dans l'espace public et à domicile. Une simple chute peut aboutir à une fracture induisant un séjour hospitalier, une perte d'autonomie trop importante et un retour à domicile impossible, d'autant plus si le logement n'est pas adapté.

De même, la solitude et l'isolement peuvent amener à la dépression, la malnutrition et la maladie. Près de 40% de seniors vivent seuls, ce n'est pas un problème en soi, mais en cas de survenance d'une maladie ou d'un handicap, si la famille n'est pas disponible, cela peut s'avérer insurmontable. Proposer des occasions de rencontres, des activités physiques et culturelles permettent non seulement d'éviter l'isolement, mais aussi de tisser des liens et de favoriser la solidarité.

De nombreux seniors ont relevé des soucis financiers, nous devons rester attentif afin que les activités et les prestations demeurent accessibles économiquement.

Avec la survenue de handicaps, l'autonomie de la personne peut être largement affectée. Diverses prestations à domicile peuvent y remédier. Certaines existent déjà mais sont parfois méconnues, d'où l'importance de l'information et de la communication. D'autres sont encore à développer.

Le catalogue de mesures élaboré dans le cadre de ce « Concept communal en faveur des seniors » devrait permettre d'atteindre l'objectif du maintien à domicile le plus longtemps possible.

Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Avec le déploiement de la politique « Senior+ » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. La commune de Bulle n'échappe pas à cette évolution.
- L'augmentation de l'espérance de vie se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le prolongement de la vie est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le vieillissement a des conséquences sur la santé. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- L'environnement global de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci.
- Entre 2010 et 2035, les projections statistiques tablent sur un doublement de la population des personnes de 65 ans et plus. L'évolution de la population des personnes de 80 ans et plus est encore plus importante (cf. illustration ci-dessous).

*Un doublement de
la population des
seniors prévu entre
2010 et 2035.
Il faut s'y préparer.*

Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2045

	Observations			Projections				
	2000	2010	2018	2020	2025	2030	2035	2045
Total	38'064	46'415	55'726	57'400	61'000	64'200	67'000	71'900
0-19 ans	10'080	11'224	12'741	12'800	13'200	13'500	13'700	13'900
20-64 ans	22'411	28'555	34'515	35'600	37'100	37'800	38'300	39'600
65+ ans	5'573	6'636	8'470	9'000	10'700	13'000	15'100	18'300
65-79 ans	4'074	4'873	6'304	6'700	7'800	9'300	10'700	11'700
80+ ans	1'499	1'763	2'166	2'300	2'900	3'700	4'400	6'600

Données issues de l'Etat de Fribourg - service de la statistique : Projections démographiques pour le canton et les districts - octobre 2019

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst).
- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst).
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

La loi sur les seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- à l'intégration des seniors dans la société;
- à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences;
- ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

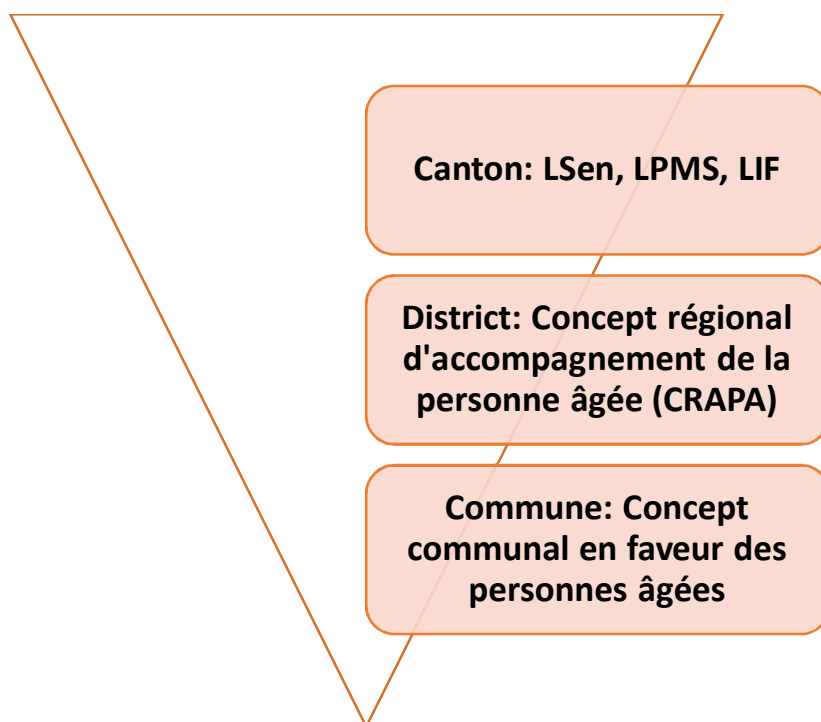
Relevons que les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyens, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidants, etc. Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aînés, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondant aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, au canton et à la Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins pouvant se présenter à tout moment augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population, une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »

Les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

Canton → District → Communes = Objectifs communs



Catalogue de mesures

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des seniors.

Le catalogue de mesures 2021-2025 du Concept communal en faveur des personnes âgées se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg, sur le rapport du groupe de travail du RSSG et sur une démarche évaluative et participative réalisée par notre Commission senior.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Des activités sont déjà organisées et d'autres seront développées à futur dans le cadre de la Commission senior, avec la collaboration de bénévoles et de diverses associations sous la coordination de notre déléguée aux seniors. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser la Commission senior. Elle est composée de 9 membres (des représentants des partis politiques et des spécialistes de différents domaines en lien avec les seniors) et présidée par le conseiller en charge du dicastère de la santé et des affaires sociales. Elle est une force de propositions pour le Conseil communal.
- Assurer le rôle de coordination par la déléguée aux seniors.
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres régulières avec les aînés du style World Café, dîner des aînés, balades à thème...
- Publier les événements dans le journal communal.

Thème 1 : Infrastructures, habitats et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile, blanchisserie, conciergerie) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées, par exemple par un soutien et un développement de l'offre de transport en faveur des seniors leur permettant d'accéder à la vie sociale et culturelle. Etudier la création d'un service de transport sur demande et envisager un meilleur accès aux lignes Mobul.
- Compléter l'offre de bancs publics et adapter ou installer certains modèles avec accoudoirs, confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de repos pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens.
- Développer des espaces verts. Rendre les parcs/places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (bancs publics, aménagements de fitness spécifiques pour les seniors...).
- Améliorer les accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, abribus avec assise).
- Améliorer l'accessibilité des trottoirs.
- En collaboration avec la commission vélo, étudier la nécessité d'améliorer le marquage des pistes cyclables afin de favoriser la mobilité douce et la cohabitation des différents types d'utilisateurs.
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.
- Restaurer ou construire des WC publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Installer des mains courantes dans les rues et escaliers lorsque la topographie est marquée. Disposer des contrastes visuels aux extrémités des volées d'escalier.
- Réfléchir ou apporter des idées à la création des zones piétonnes en centre-ville sans prêter les commerces.
- Favoriser le développement des transports publics dans les quartiers périphériques.
- Mettre en place des mesures permettant de lutter contre les incivilités et les nuisances sonores.

Offre de logement :

- Favoriser la construction de logements adaptés à loyers modérés.
- Favoriser la création de logements intergénérationnels avec possibilités d'activités.
- Mettre en place une aide à la recherche d'appartements adaptés.
- Sensibiliser les agences immobilières afin qu'elles facilitent l'accessibilité aux logements adaptés.

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Encourager les adaptations des logements pour seniors ainsi que les mises en place de dispositifs de sécurité.
- Soutenir la récolte des déchets à domicile pour les seniors à mobilité réduite.

Thème 2 : Accompagnement social

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle de proche aidant :

- Promouvoir des visites à domicile par des bénévoles.
- Créer un foyer de jour, en coordination avec le RSSG, pour soulager les proches aidants et éviter l'isolement.

Thème 3 : Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

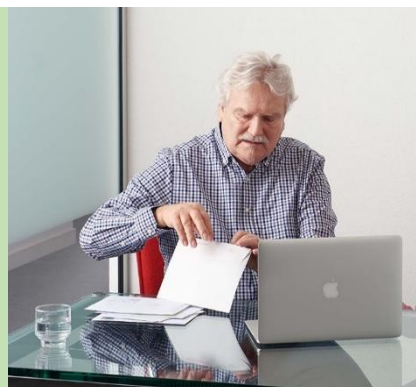
- Poursuivre les collaborations actives avec le Service de la jeunesse.

Favoriser le vivre-ensemble :

- Soutenir l'association « Espace Senior » en offrant l'abonnement annuel aux nouveaux retraités.
- Collaborer avec les membres du comité d' «Espace Senior» afin de proposer des activités.
- Soutenir les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs, ouvertes aux seniors.
- Organiser des sorties à l'intention des seniors, des balades à thème.
- Collaborer avec le musée pour la séance d'information annuelle à l'intention des nouveaux retraités. Présenter l'offre existante et les engagements bénévoles possibles.
- Mettre en place et soutenir un service de bénévoles pour la livraison de livres à domicile en collaboration avec la bibliothèque.
- Maintenir les visites à domicile des nonagénaires par les autorités communales.
- Favoriser l'intégration des migrants seniors à la vie associative locale.
- Subventionner les sociétés locales qui offrent des prestations particulières aux seniors (par exemple, gym seniors) ou qui pratiquent des réductions de prix pour les seniors (tarifs seniors à la bibliothèque, à la piscine). Soutenir les associations de retraités.
- Créer un lieu pour la mise en place d'activités culturelles intergénérationnelles.
- Poursuivre les activités intergénérationnelles, particulièrement au sein des accueils extrascolaires ou crèches/garderies. L'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et le vivre ensemble.
- Soutenir un programme d'échanges entre retraités et jeunes.

Thème 4 : Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?*
- *Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*
- *Les activités et événements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?*



Soutien administratif :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aînés en collaboration avec l'agence AVS.

Améliorer l'information :

- Proposer une rubrique « Seniors » dans chaque bulletin communal et développer l'onglet Seniors sur le site internet de la commune.
- Veiller à donner des informations adaptées au Seniors.
- Proposer des cartes/plans recensant les voies de mobilité douce, les pistes cyclables, les places de jeux, les jardins communautaires, les parcs publics, les bancs publics, les WC publics, les WC adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Thème 5 : Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Lutter contre la fracture numérique :

- Promouvoir les cours pour l'utilisation des outils informatiques (tablettes, téléphones portables, écrans tactiles).
- Organiser des cours pratiques sur le retrait des colis aux distributeurs de la poste et de l'argent aux bancomats.

Inciter les seniors à sortir de chez eux :

- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal.
- Maintenir les cours « Être et rester mobile » sur l'utilisation des transports.
- Soutenir des campagnes axées sur le maintien des capacités physiques et cognitives.
- Promouvoir les séances d'information concernant les prestations complémentaires et le financement des séjours en EMS.

Thème 6 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Quelle est la situation financière des aînés ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

- Donner mission à l'agence AVS de signaler les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelles et les entrées en EMS.

Introduire quelques soutiens financiers :

- Offrir suffisamment de sacs poubelles pour les personnes incontinentes.

Politique du personnel en faveur des seniors :

- Poursuivre la mise en place d'un cours de préparation à la retraite pour le personnel communal.
- En collaboration avec les acteurs économiques locaux, étudier la possibilité d'offrir des rabais pour les seniors.

Le présent Concept communal en faveur des seniors a été validé par le Conseil communal en séance du 2 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic



Jacques Morand



Le Secrétaire général



Raoul Girard

Bulle, le 9 mars 2021